

FORMATION DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER : **Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Formation au diagnostics Amiante

La formation de *diagnostiqueur amiante*, vise à vous former pour que vous puissiez réaliser des **diagnostics immobiliers amiante** dans le cadre d'une vente ou d'un location. L'amiante est un matériaux dangereux et cancérigène qui a été fortement utilisé jusqu'en 1997. Depuis cette date le repérage amiante est devenu obligatoire. Seul des diagnostiqueurs formé et certifié ont l'autorisation de réaliser ce repérage.

Notre centre de formation vous accueil en petit groupe (max 5 personnes) ou en cours particulier, afin de vous apprendre à réaliser le repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante, dans les règles de l'art. Objectif de la formation est qu'au terme des 3 jours, vous serez en mesure de passer l'examen pour obtenir la certification d'état, d'identifier les matériaux ou produit contenant de l'amiante



L'essentiel :

- Durée : 3 jours
- Effectif : 1 à 5 stagiaires
- Prix : 900€ Net
- Lieu : Toulouse
- Formation soumise à certification
- Date : Session tous les mois, nous consulter pour plus de détail

Prérequis :

Pour réussir la formation et pouvoir exercer le métier de diagnostiqueur immobilier en diagnostic amiante, il n'y a pas de prérequis obligatoire. Cependant une bonne connaissance du domaine du bâtiment, est un avantage appréciable pour la formation.

Pour qui ? :

- Salarié ou ex-salarié du bâtiment
- Demandeur d'emploi.
- Chef d'entreprise
- Architectes.

Plus largement toutes personnes salariées ou en reconversion professionnelle justifiant des prérequis et désireuse d'apprendre le métier.

Moyens pédagogiques et techniques:

- Salle de réunion
- Vidéoprojecteur
- Support de cours papier et informatique
- Etudes de cas concrets
- Formateur exerçant le métier

FORMATION DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER :

Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Programme de formation :

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ;
- Le matériau amiante et notamment ses propriétés physico-chimiques ;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et condition d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation
- Méthode de prélèvement d'échantillon
- Les règlements de sécurité contre les incendies et de panique, notamment dans les établissements recevant du public (ERP de 5ème catégorie), les immeubles de grandes hauteurs;
- Les techniques de désamiantage, de confinement, et des travaux sous confinement ;
- Rédaction d'un rapport de mission de repérage avec rédaction incluant en outre la formulation de conclusions, de mesures et de recommandations
- Évaluation des connaissances

Avantages du centre

- Session limitée à 5 personnes maximum
- Formateur exerçant le métier de diagnostiqueur
- Disponibilité des formateurs après la formation
- Prise en charge des dossiers de financement
- Petit déjeuner et café d'accueil

Renseignements et inscription

<http://formations-immobiliers-toulouse.fr/>